

2.2.6

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU NUMÉRIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (SDAN). PLAN D'ACTION



SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU NUMÉRIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (SDAN)



Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Polynésie française constitue le référentiel commun des actions publiques et privées pour le développement du numérique sur le territoire polynésien. Il a été élaboré avec l'appui du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, de la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) et de la Caisse des Dépôts.

L'APF a approuvé le Schéma directeur d'aménagement du numérique de la Polynésie française. Sa mise en œuvre d'ici 2025 est articulée en quatre axes suivants :

- Un territoire connecté et doté d'un socle et d'une gouvernance de transformation digitale ;
- Un territoire plus solidaire pour ses habitants et ses entreprises ;
- Une modernisation de l'administration et des services publics locaux ;
- Un territoire plus fort économiquement et plus innovant.

Un plan d'actions concrétisant les objectifs du SDAN a été élaboré afin d'apporter à tous les acteurs une visibilité et un outil de suivi, sous la forme d'un document intitulé Plan d'actions « SMART POLYNESIA ». Une soixantaine d'actions ont été planifiées et ont donné lieu à 22 sous-thématiques, regroupées en cinq axes principaux :

- **Axe 1. Ecosystème numérique** : 15 mesures en 4 sous-thématiques : hub numérique, financement et accompagnement des entreprises, projets et innovation, emploi et formation ;
- **Axe 2. Infrastructures et équipements** : 17 mesures en 6 sous-thématiques : équipements et connectivité des foyers, équipements et connectivité des lieux publics, équipements et connectivité des entreprises, infrastructures domestiques, infrastructures internationales, cybersécurité ;
- **Axe 3. E-administration** : 10 mesures en 4 sous-thématiques : Infrastructures et équipements, e-services, Open data, conduite du changement
- **Axe 4. Numérique sectoriel** : 16 mesures en 5 sous-thématiques : e-santé, e-éducation, e-tourisme, mer, autres secteurs ;
- **Axe 5. Gouvernance** : 9 mesures en 3 sous-thématiques : organisation et pilotage, partenariats, réglementation et régulation.